

17 JUIN 1902

BEAUX-ARTS.

MONUMENTS HISTORIQUES.

Objets mobiliers.

Arrêté.

Le Ministre
de l'Instruction publique et des Beaux-Arts,

Vu la loi du 30 mars 1887 pour la conservation des
monuments et objets ayant un intérêt historique et
artistique;

Sur la proposition du Directeur des Beaux-Arts,
et la Commission des Monuments historiques entendue,

Arrête :

Article premier.

Les objets ci-dessous désignés sont classés
parmi les monuments historiques.

Cathédrale de Versailles

- Le Christ apparaissant à Saint Omer, toile par J. Sourlay, 1664
- La Résurrection du fils de la veuve de Naïm, toile par J. Jouvenet, 1708
- Saint Louis en prière, toile par F. Lemoyne, 1727
- La Présentation de la Vierge au Temple, toile par
Collin de Vermont, 1755
- Le Baptême du Christ, toile par Amédée Van Loo, 1761
- La descente de croix, toile par G. W. Prieur, 1761
- La Croix de Saint Vincent de Paul, toile par Noël Palle, 1761
- La Descente de croix, toile par J. Vestout, 1761.

- L'adoration du Sacro-cœur, toile par Et. Jeanvat,
- S^t Augustin écrivant ses Confessions, toile par Ch. Monnet, 1763
- Vision de S^t Jérôme, toile par J.B. Deshayes, 1763
- S^t Omer délivré de prison, toile par J.B. Deshayes, 1761
- S^t Jean Baptiste prêchant dans le désert, toile par fr. Boncher.
- S^t Pierre marchant sur les eaux, toile par fr. Boncher, 1764
- S^t Christophe portant ^{l'Enfant Jésus} l'Enfant Jésus, toile par M. J. Van, 1764

Le présent arrêté sera notifié au Préfet
Prés du Cons. puis de l'Int et des Cultes
~~du département de~~

au Maire de la commune de
 et au Trésorier du conseil de fabrique de l'église
 de cette commune, qui seront responsables, chacun
 en ce qui le concerne, de son exécution.

Paris, le 6 juin 1902.

Signé :

G. Leygues

Pour ampliation :

Le Directeur des Beaux-Arts.

Par délégation :

Le Chef du Bureau des Monuments historiques,